



7. Avis de motion et autres
  - 7.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement permettant de mettre en place un programme d'aide aux familles de la Municipalité de Saint-Pacôme qui utilisent les couches lavables et réutilisables afin de réduire le volume de couches jetables envoyé au site d'enfouissement
8. Règlements
  - 8.1 Dépôt du projet de règlement no 341 permettant de mettre en place un programme d'aide aux familles de la Municipalité de Saint-Pacôme qui utilisent les couches lavables et réutilisables afin de réduire le volume de couches jetables envoyé au site d'enfouissement
9. Dépôt des documents
10. Correspondance
11. Nouvelles affaires
  - 11.1 Programme Climat municipalités pour lutter contre les changements climatiques
  - 11.2 Citation du Parc de l'Action
  - 11.3 Projet du Parc de la Côte-des-Chats mis au rancart et vente du chalet
  - 11.4 Contestation sur le déménagement de la patinoire et la vente de terrains ainsi libérés
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

119.07.19

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2019**

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

**4. TRÉSORERIE**

120.07.19

**4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019, totalisant une somme de **239 703,91 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

**4.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Monsieur Robert Bérubé procède à la lecture du rapport du maire. Une copie du rapport sera transmise à chaque adresse civique de la Municipalité.

**Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018 consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité de Saint-Pacôme**

Chers contribuables et citoyens,

Afin d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

**RAPPORT FINANCIER**

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent un total de revenus de 2 443 874 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 2 087 342 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, prêt, financement, affectation), les états financiers indiquent que la

Municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 242 914 \$.

Revenus de fonctionnement	2 443 874 \$
Charges (dépenses)	2 087 342 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	242 914 \$

#### **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

L'audit des états financiers consolidés de 2018 a été effectué par l'auditeur indépendant M. Gilles Lebel, CPA auditeur, CA, de chez Malette S.E.N.C.R.L., en date du 26 mars 2018.

Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur indépendant a, conformément à la Loi, établi que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Pacôme et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers consolidés de la municipalité pour l'exercice ont été audités sans redressement ni reclassement des données budgétaires consolidées utilisées à des fins comparatives.

#### **5. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS**

121.07.19

##### **5.1 CLUB DE GOLF SAINT-PACÔME : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN TERRAIN DE PRATIQUE**

**ATTENDU QUE** le Club de golf de Saint-Pacôme a fait une demande d'aide financière pour transformer le champ de pratique actuel en terrain de pratique afin de créer un environnement accessible et convivial pour toutes les familles ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme participe déjà à une entente publicitaire pour une période de trois ans à raison de 200 \$ par année avec le Club de golf Saint-Pacôme et a accordé un don de 500 \$ pour l'activité de ski de fond ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à la majorité de refuser cette demande d'aide financière car la Municipalité de Saint-Pacôme participe financièrement à une entente publicitaire pour une période de trois ans et qu'un don de 500 \$ a été remis pour l'activité de ski de fond.

Le conseiller Pierre Lachaine propose un montant symbolique de 50 \$.

**Le maire demande le vote.**

**Ont voté pour la proposition principale : Nicholas Ouellet, Sarto Dubé, René Royer**

**A voté pour la contre-proposition : Pierre Lachaine**

**La proposition principale est acceptée.**

##### **5.2 SYMPOSIUM DE PEINTURE : INVITATION À SOUPER ET SOIRÉE DES PRÉSIDENTS**

**Demande refusée**

122.07.19

##### **5.3 LES HABITATIONS SAINT-PACÔME : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOULIGNER LEUR 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION**

**ATTENDU QUE** les Habitations Saint-Pacôme a fait une demande d'aide financière pour l'organisation de leur 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme participe déjà à une entente signée entre la Société d'Habitation du Québec et les Habitations Saint-Pacôme à l'effet qu'elle s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis, et ce, afin de diminuer les coûts de logement pour les résidents du Lys d'argent.

Le conseiller Pierre Lachaine explique que l'aide financière est demandée pour l'achat du vin.

Étant donné qu'aucune proposition n'est apportée, la demande d'aide financière est refusée.

## **6. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI**

**123.07.19**

### **6.1 RÉPARATION DU CAMION NOIR SILVERADO**

**ATTENDU QUE** le camion Chevrolet noir Silverado 2007 nécessite des réparations majeures ;

**ATTENDU QUE** ce véhicule date de 2007 et comporte 109 492 kilomètres à son compteur ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a demandé des soumissions pour la réparation de ce véhicule afin de le remettre à niveau, selon l'évaluation de Débosselage Thériault 2005, le tout au montant de 7 427,58 \$ taxes incluses pour les travaux de carrosserie et selon l'évaluation du Garage R. et G. Chamberland enr. le tout au montant de 1 393,49 \$ taxes incluses pour les travaux mécaniques ;

**ATTENDU QU'**une inspection mécanique reconnue par la Société d'Assurance Automobile du Québec devra également être réalisée pour assurer son intégrité ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

**QUE** le camion Chevrolet noir Silverado 2007 soit réparé ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la soumission de Débosselage Thériault 2005 au montant de 7 427,58 \$ taxes incluses pour les travaux de carrosserie ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la soumission du Garage R. et G. Chamberland enr. au montant de 1 393,49 \$ taxes incluses pour les travaux mécaniques.

**QU'**une inspection mécanique reconnue par la Société d'Assurance Automobile du Québec soit également réalisée.

**124.07.19**

### **6.2 CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE « LES JARDINS DU CLOCHER »**

**ATTENDU QUE** l'organisme Les Jardins du Clocher (ci-après nommé JDC) a fait l'acquisition de l'église en avril dernier ;

**ATTENDU QUE** JDC prévoit un agrandissement de l'église pour ses opérations d'emballage et d'expédition automatisés ;

**ATTENDU QUE** JDC demande à la Municipalité de Saint-Pacôme une partie de terrain contigüe à l'église pour cet agrandissement, terrain propriété de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** cette partie de terrain à peu de valeur pour la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** JDC propose de réaménager l'environnement afin de permettre l'accès au terrain de stationnement municipal et de permettre l'accès à l'Auberge Comme au premier jour. De plus, JDC s'occupera de l'entretien (tonte de pelouse et déneigement de cette parcelle de terrain).

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

**QUE** cette partie de terrain soit cédée à JDC pour la somme de **UN DOLLAR (1,00 \$)** et qu'en contrepartie le réaménagement et l'entretien de cet environnement soient aux frais de JDC ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme autorise M. Robert Bérubé, maire et Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme l'acte de cession et tous les documents relatifs et à y stipuler toutes autres clauses jugées nécessaires et utiles, recevoir le paiement et donner quittance.

**QUE** les frais d'arpentage et les frais notariés demeurent en totalité aux frais de l'organisme Les Jardins du Clocher.

**Le conseiller Pierre Lachaine demande le vote.**

**Ont voté pour la proposition : Nicholas Ouellet, Sarto Dubé, René Royer**

**A voté contre la proposition : Pierre Lachaine**

**La proposition est acceptée.**

125.07.19

### **6.3 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 145, RUE DU FAUBOURG**

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement nous présente une demande de permis de rénovation pour le 145, rue du Faubourg ;

**ATTENDU QUE** la propriété est située à l'intérieur du territoire du PIIA ;

**ATTENDU QUE** la propriétaire du 145, rue du Faubourg désire refaire la galerie telle qu'elle est actuellement et ajouter un pignon sur la véranda qui se prolongera au-dessus du palier de la galerie. Le pignon aura deux versants et sera de la même largeur que la galerie ;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont conformes aux exigences du PIIA ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 145, rue du Faubourg avec les recommandations suivantes :

- La balustrade de galerie et les colonnes devront être en bois et les barrotins devront être encastrés sous la main courante ;
- L'ajout du pignon est acceptable, étant donné que c'est un élément présent sur des bâtiments traditionnels de Saint-Pacôme ;
- Le pignon devra avoir un aspect traditionnel. Le bas du pignon sera soit :
  - Recouvert de tôle comme la toiture (photo 1)
  - Ou il sera fait avec une moulure de bois (photo 2)
- Envoyer les photos au propriétaire avec la résolution municipale.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 145, rue du Faubourg avec les recommandations suivantes :

- La balustrade de galerie et les colonnes devront être en bois et les barrotins devront être encastrés sous la main courante ;
- L'ajout du pignon est acceptable, étant donné que c'est un élément présent sur des bâtiments traditionnels de Saint-Pacôme ;
- Le pignon devra avoir un aspect traditionnel. Le bas du pignon sera soit :
  - Recouvert de tôle comme la toiture (photo 1)
  - Ou il sera fait avec une moulure de bois (photo 2)
- Envoyer les photos au propriétaire avec la résolution municipale.

**QUE** toute personne qui ne respecte pas les conditions émises ou qui procède à des travaux sans permis est passible d'une amende variant de 250 \$ à 500 \$ plus les frais.

126.07.19

### **6.4 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CONCERNANT LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a transmis un protocole d'entente concernant les services aux sinistrés ;

**ATTENDU QUE** cette entente encadre les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge sur notre territoire ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme autorise Monsieur Robert Bérubé, maire et Madame Manon Lévesque, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le protocole d'entente avec la Croix-Rouge pour l'exercice 2019-2020 et à verser la contribution de 267,41 \$ à la Croix-Rouge dans le cadre de cette entente.

127.07.19

**6.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME - ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DATÉ DU 13 JUIN 2019**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme accepte la révision budgétaire daté du 13 juin 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

<b>REVENUS</b>	56 158 \$
<b>DÉPENSES</b>	
Administration	13 640 \$
Conciergerie et entretien	14 452 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	28 217 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM	39 530 \$
Financement	15 391 \$
Services à la clientèle	4 563 \$
<b>DÉPENSES</b>	115 793 \$
<b>DÉFICIT</b>	59 635 \$
<b>CONTRIBUTION</b>	<b>SHQ 90 %</b>
	53 672 \$
	<b>Municipalité 10 %</b>
	5 963 \$

128.07.19

**6.6 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR ÉVALUER LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR MUNICIPAL EN EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** suite aux nombreux prolongements du réseau d'aqueduc, la Municipalité de Saint-Pacôme a augmenté de façon significative sa production en eau potable depuis la construction du réseau il y a 20 ;

**ATTENDU QUE** la production de l'eau potable est emmagasinée dans un réservoir dont la capacité a été calculée selon des critères d'il y a 20 ans ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme rencontre occasionnellement des alarmes de bas niveau dans son réservoir municipal ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme octroie le contrat d'analyse de la capacité du réservoir d'eau potable de la Municipalité à la firme d'ingénierie Tetra Tech pour la somme de 7 925 \$ plus les taxes ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme financera cette étude avec la TECQ 2014-2018 sous étude par le MAMH et en attente d'une réponse ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme donne l'autorisation à la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le contrat avec la firme Tetra Tech pour l'octroi de ce contrat conditionnellement à l'acceptation de ce financement par le MAMH via le Programme TECQ 2014-2018.

129.07.19

**6.7 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR ÉVALUER LA MISE EN PLACE DE LA TÉLÉMÉTRIE POUR LA PRISE DE DONNÉES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme doit prendre journalièrement des données sur le réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité réalise cette prise de données manuellement alors qu'il existe des techniques de prise de données informatiques ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme octroie le contrat d'analyse d'un système de télémétrie pour le suivi des ouvrages d'eau potable et des eaux usées à la firme d'ingénierie Tetra Tech pour la somme 12 925 \$ plus les taxes ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme financera cette étude avec la TECQ 2014-2018 sous étude par le MAMH et en attente d'une réponse ;

**QUE** la Municipalité donne l'autorisation à la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, le contrat avec la firme Tetra Tech pour l'octroi de ce contrat conditionnellement à l'acceptation de ce financement par le MAMH via le programme TECQ 2014-2018.

130.07.19

**6.8 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE COMME ADMINISTRATRICE PRINCIPALE ET DE LA 2<sup>e</sup> SIGNATAIRE POUR LES TRANSACTIONS PAR ACCÈSD AFFAIRES**

**ATTENDU QU'**une personne doit être nommée à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière comme administratrice principale et une autre comme deuxième signataire pour les transactions par AccèsD Affaires.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe, soit nommée comme administratrice principale et Mme Gina Lévesque, secrétaire administrative soit nommée comme 2<sup>e</sup> signataire pour les transactions par AccèsD Affaires pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

131.07.19

**6.9 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR UN PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC CHEMIN DU FRONTEAU**

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme ont fait analyser les puits privés des résidents des secteurs du Chemin du Fronteau et du Chemin Haut de la Rivière ;

**ATTENDU QUE** les analyses ont révélé que l'eau brute des puits est fortement chargée en minéraux et solides dissous avec présence de chlorure de sodium. De plus, les teneurs en dureté, fer et sulfures excèdent les limites esthétiques recommandées. Tous ces dépassements rendent problématique et désagréable l'utilisation de l'eau de ces puits pour la consommation humaine et pour un usage domestique ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle a informé la Municipalité de Saint-Pacôme qu'elle prolongera son réseau d'aqueduc sur le Chemin Haut de la Rivière et que ce prolongement pourrait bénéficier aux résidents du Chemin du Fronteau ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle a reçu une offre de service de la firme Tetra Tech afin de réaliser une étude de faisabilité au montant de 6 975 \$ plus les taxes ;

**ATTENDU QUE** les deux Municipalités ont convenu de partager ces frais en fonction du nombre d'unités à desservir à savoir 36,8 % par Saint-Pacôme et 63,2 % par Rivière-Ouelle.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de la Municipalité de Rivière-Ouelle de partager les frais de l'étude de faisabilité de Tetra Tech et que la part de la Municipalité de Saint-Pacôme pour cette étude soit de 2 566 \$ plus taxes.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme financera cette étude dans le poste de la réserve financière ;

**QU'**avec cette étude, la Municipalité de Saint-Pacôme pourra informer des coûts

afférents de ce prolongement aux propriétaires de ce secteur qui leur seront facturés en taxe de secteur ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme donne l'autorisation à la directrice générale adjointe, Madame Manon Lévesque, de signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme le contrat avec la firme Tetra Tech et la Municipalité de Rivière-Ouelle.

132.07.19

**6.10 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a besoin d'une aide financière afin de réaliser des travaux d'amélioration de routes municipales ;

**ATTENDU QUE** des travaux majeurs d'asphaltage sont à compléter sur la rue de la Pruchière entre le Club de Golf et le chemin Nord-du-Rocher et que ces travaux sont estimés à 50 000 \$ ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme formule une demande dans le cadre du programme d'aide financière du Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA) et à la députée de la circonscription de Côte-du-Sud Madame Marie-Ève Proulx pour un montant total estimé à 50 000 \$.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme donne l'autorisation au maire, M. Robert Bérubé et/ou à la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, la demande d'aide financière et tous les documents s'y rattachant.

**7. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

**7.1 AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE LORS D'UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTERA UN RÈGLEMENT PERMETTANT DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'AIDE AUX FAMILLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME QUI UTILISENT LES COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES AFIN DE RÉDUIRE LE VOLUME DE COUCHES JETABLES ENVOYÉ AU SITE D'ENFOUISSEMENT**

Avis de motion est par les présentes donné par Sarto Dubé conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le Conseil municipal adoptera le règlement no 341 permettant de mettre en place un programme d'aide aux familles de la Municipalité de Saint-Pacôme qui utilisent les couches lavables et réutilisables afin de réduire le volume de couches jetables envoyé au site d'enfouissement.

**8. RÈGLEMENTS**

**8.1 DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO 341 PERMETTANT DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'AIDE AUX FAMILLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME QUI UTILISENT LES COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES AFIN DE RÉDUIRE LE VOLUME DE COUCHES JETABLES ENVOYÉ AU SITE D'ENFOUISSEMENT**

Le conseiller Sarto Dubé procède au dépôt du projet de règlement numéro 341 permettant de mettre en place un programme d'aide aux familles de la Municipalité de Saint-Pacôme qui utilisent les couches lavables et réutilisables afin de réduire le volume de couches jetables envoyé au site d'enfouissement.

**9. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**10. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

**11. NOUVELLES AFFAIRES**

133.07.19

### **11.1 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**ATTENDU QUE** le Programme Climat municipalités pour lutter contre les changements climatiques – Phase 2 soutient le passage à l'action des organismes municipaux dans la lutte contre les changements climatiques ;

**ATTENDU QU'**une enveloppe globale de 40 M\$ est consacrée aux municipalités, d'ici le 31 décembre 2020, afin de mettre en œuvre des projets novateurs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques ;

**ATTENDU QUE** ces projets permettront aux organismes municipaux du Québec de continuer leur transition vers un mode de vie durable et de contribuer à l'essor d'une économie sobre en carbone;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à la majorité d'accorder ce qui suit :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme présente un projet dans le cadre du Programme Climat municipalités pour lutter contre les changements climatiques ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de l'organisme Les Jardins du Clocher pour préparer la demande de projet de 1 M\$ dans le cadre du Programme Climat municipalités ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage :

- à contribuer au projet en nature et/ou en espèce pour une durée de trois (3) ans ;
- à former un partenariat public-privé-OBNL ;
- à coordonner et administrer le projet pour un montant estimé de 50 000 \$ ;
- à être responsable des communications, site web et les médias sociaux et appuyé par Les Jardins du Clocher pour un montant estimé de 100 000 \$.

**Le conseiller Pierre Lachaine demande le vote.**

**Ont voté pour la proposition : Sarto Dubé, René Royer**

**Ont voté contre la proposition : Pierre Lachaine, Nicholas Ouellet**

**Le vote étant égal, le maire Robert Bérubé vote pour la proposition.**

**La proposition est acceptée.**

134.07.19

### **11.2 CITATION DU PARC DE L'ACTION**

Il est proposé par Nicholas Ouellet de donner un avis de motion afin de préparer un règlement relatif à la citation du site patrimonial du Parc de l'Action.

**Le conseiller Sarto Dubé demande le vote.**

**Ont voté pour la proposition : Nicholas Ouellet, Pierre Lachaine**

**Ont voté contre la proposition : Sarto Dubé, René Royer**

**Le vote étant égal, le maire Robert Bérubé vote contre la proposition.**

**La proposition est rejetée.**

Les conseillers Nicholas Ouellet et Pierre Lachaine quittent leur siège et vont s'asseoir dans l'assistance.

Le maire avise que n'ayant plus quorum, la séance sera ajournée. Les conseillers Nicholas Ouellet et Pierre Lachaine reprennent leur siège.

### **11.3 PROJET DU PARC DE LA CÔTE-DES-CHATS MIS AU RANCART ET VENTE DU CHALET**

Il est proposé par Sarto Dubé de mettre au rancart le projet du Parc de la Côte-des-Chats et de vendre le chalet.

Le conseiller Sarto Dubé retire sa proposition.

135.07.19

**11.4 CONTESTATION SUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE ET LA VENTE DES TERRAINS AINSI LIBÉRÉS**

**ATTENDU QUE** certains citoyens se sont mobilisés pour exprimer leur désaccord concernant le déménagement de la patinoire et la vente des terrains ainsi libérés ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal explique que ce geste fait partie de l'ensemble du plan pour la création du Centre de loisir et culture sur le site de la Côte des Chats afin de centraliser toutes ces activités situées à différents endroits dans la municipalité et de promouvoir les activités de loisir et de culture en un seul endroit ;

**ATTENDU QUE** le Conseil vise ce regroupement à coût nul pour les citoyens sans aucun impact sur les comptes de taxes et que le déménagement de la patinoire et la vente des terrains est une étape de cette approche ;

**ATTENDU QUE** ces explications n'ont pas satisfaits les citoyens présents à la réunion du Conseil et que l'argument exprimé par ces citoyens est la pertinence de démanteler une partie du Parc de l'action ;

8

**ATTENDU QU'**aucune solution semble possible à ce moment de la rencontre.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande officielle pour la tenue d'un référendum auprès de l'ensemble de la population de Saint-Pacôme sur cette question afin que les citoyens se prononcent sur ce dossier et que le Conseil soit mieux orienté.

**12. PÉRIODE DES QUESTIONS**

136.07.19

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 23.

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Manon Lévesque  
Directrice générale adjointe